



25^e anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)

Le 20 novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta à l'unanimité la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

La CIDE, qui avait pour vocation d'améliorer les conditions de vie et la dignité de tous les enfants vivant dans le monde, est un texte comprenant 54 articles. Dès l'article 1^{er}, elle définit à qui elle s'applique : « Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

Un combat qui est aussi le nôtre

Connaître et défendre les droits de l'enfant est sûrement la première étape d'un programme d'éducation à la citoyenneté. Le respect de l'enfant et du jeune en tant que personne est un préalable à tout projet éducatif. Cependant, cela ne suffit pas. Ces derniers doivent être eux-mêmes conscients de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs. En tant que mouvement éducatif, notre rôle est de les aider à les découvrir tout comme à les faire vivre. En 1989, nous proclamions le « Message aux enfants du monde » ; de 1996 à 1998, à travers les projets « Mosaïque », nous

avons abordé différentes dimensions de l'éducation à la solidarité. En 2009, lors du 20^e anniversaire, chaque unité de chaque groupe choisissait un droit, l'abordait, le développait avec les enfants et les jeunes avant de le traduire par un moyen d'expression.

Une mobilisation à encourager

L'institution Le Défenseur des droits s'associe très directement au 25^e anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'Enfant et lance une action de labellisation pour les projets de manifestations, colloques, rencontres, concours et actions diverses pour célébrer cet anniversaire.

Une préférence est mise en avant pour les 12 droits fondamentaux.

Quelle que soit l'unité du groupe local ou de la SLA, le projet mis en place sera examiné par un comité ad-hoc, présidé par la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard. Ces initiatives pourront recevoir le label de soutien délivré par Le Défenseur des droits. Un logo, spécialement créé pour cette occasion, sera mis à la disposition des lauréats pour illustrer

leurs supports de communication et les projets seront relayés sur le site Internet de cette institution. Cette opération de labellisation, qui a lieu jusqu'en septembre 2015, est une formidable occasion de nous mobiliser avec Le Défenseur des droits pour promouvoir les droits de l'enfant.

C'est en montant différents projets que les enfants et les jeunes connaîtront leurs droits et que nous ferons progresser leur application. Cette sensibilisation doit se prolonger par l'action chaque fois que cela est possible. Les droits de l'enfant se vivent surtout autrement que par le débat. C'est le devoir des adultes, des parents, des responsables de créer des conditions réelles de leur respect, notamment dans la manière de vivre les activités et la vie de tous les jours. L'association vise aussi à former des citoyens respectueux des règles. De ce fait, il est important d'associer droits et devoirs. Chez les EEDF, l'un ne va pas sans l'autre et nécessite un apprentissage équilibré.

Didier Bisson
Délégué national

Pour aller plus loin

- Tous les renseignements, ainsi qu'un formulaire de candidature à l'obtention du label, sont disponibles sur le site du Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr/25anscde/index.html
- Nos supports pour vous aider :
 - dans l'espace documentaire, retrouvez tous les documents que l'association a produits sur les droits de l'enfant à la rubrique : « Je fais vivre la pédagogie » / « Domaine d'activité et activités autour des valeurs » / « Droits de l'enfant » ;
 - le guide EEDF « Tout droits », avec des pistes d'activités et de sensibilisation, utilisable dans toutes les structures d'animation et à l'école, disponible à la boutique EEDF.

